

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 021-212101380-20240917-2024_09_04-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

12/09/2024

Date d'affichage

12/09/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

25/09/2024

et publication du :

25/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAGUERRE Jean-Louis.

Étaient présents :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme GOMEZ Delphine, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINÉ Philippe, Mme MARCHAND Christine, Mme MYET Véra-Lucia, M. SORDEL Sébastien, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

M. GREMERET Marc, M. NOURRY Benoît

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Numéro interne de l'acte : 2024/09/04

Objet : Modification de la délibération n°2024/07/005 : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés le 31 juillet 2024 la délibération n°2024/07/005 portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires (soit 32/35^e) à compter du 01/11/2024 occupant les fonctions de secrétaire générale de mairie.

Considérant la possibilité de recruter l'agent sélectionné à partir du 01/10/2024, le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier la délibération n° 2024/07/005 en créant l'emploi à compter du 01/10/2024 ; les autres termes de la délibération restant inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire et de modifier la délibération n°2024/07/005 en créant l'emploi permanent à temps non complet de secrétaire général de mairie au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe à raison de 32 heures hebdomadaires (32/35^e) à compter du 01/10/2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAMPDOTRE

Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Maire empêché

Philippe MAGDELAINÉ
1er Adjoint au Maire

